



Depuis 1892



## Plan de reprise COVID 19

### Etabli le 20 /08 /2020

### pour la reprise des compétitions

#### Objectifs :

. Préparer la reprise de l'activité de compétition, en anticipant les questions liées à la santé et à la sécurité de la pratique de la voile en compétition face aux risques du CORONAVIRUS

. Sécuriser l'environnement de la pratique voile en compétition

**Enjeux :** Préserver la santé et la sécurité des membres et des personnes physiques intervenant à la SRCO au regard des risques liés au Coronavirus

#### Moyens d'action

- Etat des lieux
- Inventaire des risques
- Identification des mesures de protections à mettre en place
- Information des membres et des participant aux compétitions

#### Locaux communs

Club-house, salle de formation, salle de réunion, bureau, locaux techniques, sanitaires

#### *Mesures de protections mises en place*

Marquage au sol à l'entrée du club, nombre de personne limité, produit désinfectant disponible.

#### Organisation des activités

La reprise des activités a été organisée par la Commission Technique SRCO –COVID19 pour rédiger ce plan de reprise des activités s'appuyant sur le cadre législatif, le plan de déconfinement #EnviedEmbruns (Envie d'Embruns) de la FFV.

Le président a rédigé une note destinée aux membres et utilisateurs de nos installations rappelant nos obligations dans la lutte sanitaire contre le COVID 19.

Le plan de reprise des activités de la SRCO sera modifié en fonction de l'évolution des consignes des autorités.



Depuis 1892



### Equipement de protection

- Equipement nécessaire disponible lors de la reprise de l'activité

Gel hydroalcoolique, produit désinfectant, gants.

### Propreté des locaux

Une intervention de ménage et de désinfection est pratiquée avant et après chaque régates dans les locaux de la SRCO

### Information

Le plan de reprise des activités de la SRCO est sur le site de la SRCO et affiché à l'entrée de la SRCO.

Commission Technique SRCO- COVID19

Le 20 Août 2020